

Métiers du Marketing Opérationnel

Parcours : Distribution, Management et Digitalisation des Unités Commerciales



Licence
professionnelle
BAC +3

Diplôme
délivré par



Durée de
la formation



584 H sur **12 mois**

↳ Objectifs

Former des responsables de terrain, spécialistes du point de vente, pour le manager et le diriger, en intégrant les outils digitaux.

Ces spécialistes maîtrisent les différents aspects commerciaux de gestion du rayon, comprennent les fondamentaux commerciaux des unités commerciales et les enjeux de la digitalisation du point de vente.

Ils maîtrisent également les méthodes et techniques de gestion du rayon et de l'unité commerciale ainsi que le management de proximité.

Cette formation a pour ambition de former des managers évolutifs et capables de piloter différents types de magasins « phygitaux », qui combinent les méthodes classiques de la distribution et les apports du digital.

Métiers visés :

- Responsable de point de vente (en magasin connecté)
- Responsable de rayon (dans une unité commerciale connectée)
- Responsable du « click and collect »
- Manager du service drive
- Responsable des ventes « on line »
- Entrepreneur commercial...

↳ Accès au diplôme

Etre titulaire d'un bac +2 : DUT techniques de commercialisation, BTS MUC ou L2 des filières économie-gestion ; ainsi que certains BTS du domaine tertiaire en fonction de la motivation.

Prérequis exigés : une bonne culture commerciale et un niveau informatique correct.

Admission : sur dossier et entretien individuel.

Dépôt de candidature : de février à mai.

Télécharger le dossier de candidature sur le site du CFA-EVE :

www.cfa-eve.fr

↳ Rythme d'alternance

- 1 semaine en formation
- 1 semaine en entreprise

Rentrée : mi-septembre

↳ Lieux de formation

Principalement :

Lycée Marcel Pagnol
Avenue de la terrasse
prolongée
91200 Athis-Mons

Ponctuellement :

IUT d'Evry Val d'Essonne
Site de Juvisy
Parc de la mairie
6A, rue Piver
91600 Juvisy sur Orge

PROGRAMME

UE 1 - MERCATIQUE FONDAMENTALE ET MERCATIQUE DU POINT DE VENTE PHYGITAL

- Introduction à la mercatique
- Marché et comportement du consommateur
- Mercatique du produit
- Mercatique du prix
- Communication commerciale et réseaux
- Anglais commercial
- Mercatique digitale
- Techniques de promotion
- Négociation commerciale
- Techniques de distribution
- Digitalisation du point de vente

UE 2 - GESTION DU POINT DE VENTE

- Comptabilité et finance
- Contrôle de gestion
- Droit de la distribution et numérique
- Informatique commerciale

- Gestion financière
- Logistique
- Gestion des stocks
- Gestion de la qualité
- Aide numérique à la décision

UE 3 - MANAGEMENT FONDAMENTAL ET DU POINT DE VENTE

- Introduction au management
- Management stratégique
- Management digital
- Droit du travail
- Management d'équipes
- Gestion appliquée des RH et digital
- Prise de décision et pilotage

UE 4 - PROJET TUTORÉ

UE 5 - FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

Co-responsables pédagogiques : Moudachirou BADAROU et Stéphane JACQUET

Contact administratif : Marion PERRIER - Tél. 01 69 47 56 29 - m.perrier@iut.univ-evry.fr

48, cours Blaise Pascal - 91025 EVRY Cedex
Tél. : 01 60 79 54 00 - Fax : 01 60 79 28 66
cfa@cfa-eve.fr - www.cfa-eve.fr

➔ Pour le contrat d'apprentissage

- Avoir moins de 30 ans à la date de début du contrat,
- **Et** être de nationalité française, ressortissant de l'UE, ou étranger en situation régulière de séjour ET de travail.

Qui peut accueillir un jeune en contrat d'apprentissage ?

- **Toute personne physique ou morale de droit privé, assujettie ou non à la taxe d'apprentissage :** *les entreprises, les sociétés civiles, les groupements d'intérêt économique, les associations...*
- **Toute personne morale de droit public dont le personnel ne relève pas du droit privé :** *l'État, les collectivités territoriales, les établissements publics...*

➔ Pour le contrat de professionnalisation

- Avoir moins de 26 ans à la date de début du contrat,
- Ou être demandeur d'emploi âgé de 26 ans et plus,
- Ou être bénéficiaire du revenu de solidarité active (RSA), de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) ou de l'allocation aux adultes handicapés,
- Ou avoir bénéficié d'un contrat unique d'insertion,
- **Et** être de nationalité française, ressortissant de l'UE ou étranger en situation régulière de séjour ET de travail.

Qui peut accueillir un jeune en contrat de professionnalisation ?

- **Tout employeur du secteur marchand assujetti au financement de la formation professionnelle.**
 - **Les entreprises de travail temporaire** peuvent également embaucher des salariés en contrat de professionnalisation à durée déterminée.
- Attention :** l'Etat, les collectivités territoriales et leurs établissements publics administratifs ne peuvent pas conclure de contrat de professionnalisation.

Marche à suivre

- 1** Télécharger le dossier de candidature sur le site du CFA www.cfa-eve.fr ou de l'IUT et le déposer dans les délais auprès du secrétariat pédagogique.
- ➔ **2** Rechercher activement une structure d'accueil et répondre aux offres de nos partenaires.
- ➔ **3** L'inscription n'est définitive qu'à la signature du contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.